

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 78 (1951)
Heft: 11

Artikel: Le train de midi dix : ne pas perdre la boule
Autor: Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-227887>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

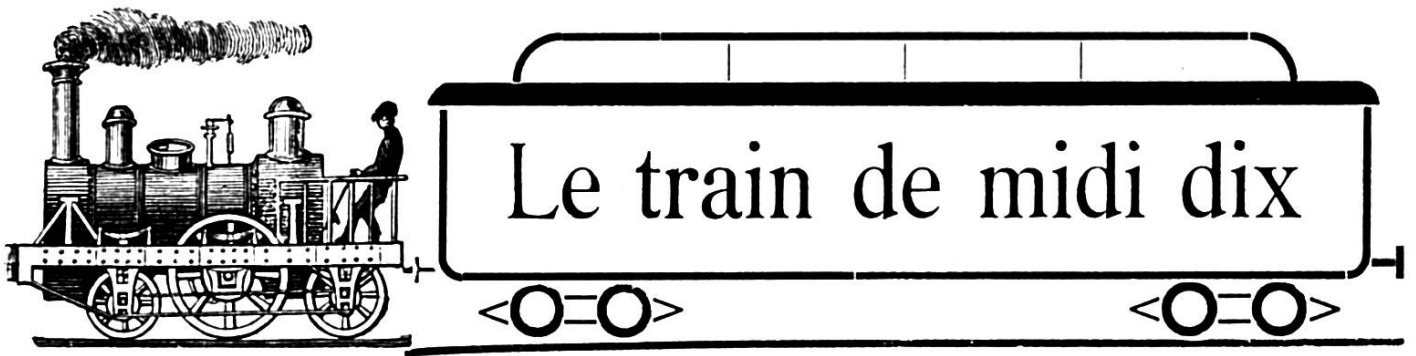
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Ne pas perdre la boule

Si on n'a pas la légèreté du papillon ou de la diligente abeille, il est des plates-bandes dans lesquelles on ne saurait s'introduire sans danger.

Rhumatismes et bedonnaine mis à part, je crois posséder assez de légèreté pour butiner aujourd'hui, avec des grâces d'éléphant, dans deux parterres fleuris sur lesquels économistes, politiciens et journalistes romands ne s'aventurent qu'avec une sage circonspection.

Etant entendu qu'il ne s'agit pas de perdre la boule si on veut parler de la boule. La boule du Casino de Montbenon, bien entendu ! Les boules de Berne, Interlaken... et Montreux ne faisant plus perdre la boule à personne, étant problématiquement admis qu'elles ont pu, une fois, faire perdre la boule à quiconque.

J'ai subi hier l'assaut oratoire de mon épiciier qui m'engageait à signer une pétition « contre » la boule ; celle de Lausanne, toujours bien compris.

Très aimablement, j'ai tiré de ma poche de veston « ma » pétition. Une pétition ainsi conçue :

Les soussignés demandent instamment au Conseil d'Etat d'interdire la circulation des automobiles sur tout le territoire du canton de Vaud.

— Vous signez ma pétition et je signe la vôtre !

L'épiciier m'a regardé avec un ahurissement tout pareil à celui d'une limace ayant peiné et bavé toute une

nuit pour atteindre, au petit matin, un palmier artificiel trônant dans un vase en majolique :

— Vous n'avez pas perdu la boule ?

— Pas encore, bien que je sois dans un monde où pas mal de gens l'ont perdue. Faisons très rapidement le tour de nos deux pétitions au Conseil d'Etat : Donnons la priorité à la vôtre qui récolte plus de signatures que la mienne. Combien de fois avez-vous lu dans votre journal — le mieux informé qui soit — que la boule du Casino de Berne ou celle du Kursaal de Montreux avaient causé la mort de braves Bernois ou Vaudois ? Combien de pauvres bougres ayant laissé des plumes au Casino d'Evian se sont-ils suicidés en rentrant par le bateau de minuit ? Combien de caissiers ont-ils mangé la grenouille pour avoir perdu quelques quarante sous dans un de ces antres de perdition ? Combien d'enfants sont-ils morts de faim après qu'un père dénaturé ait laissé l'argent du ménage à proximité du rateau d'un croupier ? Remarquez que je laisse de côté le *Sport-Toto*, pour lequel vous avez une belle caisse enregistreuse, comme aussi les loteries, les tombolas japonaises, les mises à l'américaine qui donnent du charme à toutes nos ventes de bienfaisance...

Passons maintenant à « ma » pétition : Ouvrez-vous le journal sans y lire, sous de gros titres, que des vieillards, des bonnes dames, des pères de famille se rendant à leur travail, des bambins sortant de l'école, ont été écrabouillés par des automobilistes ? M. Prudence a

beau courir les routes et distribuer des récompenses au son de la renifle et de chansons inédites, c'est toujours — comme dans la chanson — la même chanson, celle de la route sanglante.

Je n'ose croire qu'une vie humaine a, pour vous et vos amis, moins de valeur que quelques pièces de cent sous !

Voyez-vous, mon cher épicier, votre pétition me fait songer aux séances des législatifs communaux, cantonaux et fédéraux : les broutilles sont épluchées, discutées, recommandées ou combattues par des tas d'orateurs ; les demandes de crédit d'un million passent comme lettres à la poste !

La paille et la poutre de l'Évangile, si j'ose user de cette métaphore.

J'habite à deux pas de Montreux et à quelques brasses d'Évian ; j'ai parfois regardé la boule sauter de trou en trou, sans qu'elle réussisse jamais à faire un trou dans mon porte-monnaie... et j'ai mon permis de conduire ; c'en est assez pour vous faire comprendre qu'il me serait moins pénible de signer la pétition contre la boule que celle contre les écraseurs.

Le digne épicier me planta là pour répondre à une cliente venant d'entrer dans sa boutique :

— Ça oui, madame, vous trouverez ici des nouilles de toutes les marques !

* * *

J'avais l'intention de fourrer mon grand nez dans la guerre de la télévision qui oppose Grand et Petit Lac, petite ville et grrrrrande ville ! Ce sera pour une autre fois.

A moins que, sommé par des lecteurs tolérants et tout et tout de se passer des services d'un collaborateur qui a perdu la boule au point de ne pas être contre la boule, le rédacteur en chef du N.C.V. ne me ferme la porte au nez...

Jean du Cep.

A travers livres, journaux et revues

On lit dans la *Nation*, sous la signature P.B., ce commentaire judicieux touchant un article de M. Samuel Chevallier sur les récentes fêtes urbigenes.

Le collègue d'Orbe fête ces jours son centième anniversaire. A cette occasion, M. Samuel Chevallier, dans la Nouvelle Revue, insiste très justement sur la valeur des collèges de province, une des institutions les plus heureuses de notre système, une de celles qui s'adaptent le plus harmonieusement à nos besoins de petit pays fragmenté.

En effet,

ces petits collèges de province sont, par leur situation même, protégés contre le danger majeur qui menace notre système d'enseignement : la spécialisation.

Prenez une classe du Classique, à Lausanne, et vous n'y trouverez que des apprentis médecins, ou avocats, ou professeurs. Ils ne s'en doutent pas, bien entendu. Mais leurs parents les ont mis là pour ça. Et l'enseignement est entièrement axé là-dessus...

Dans une petite ville, on ne va pas au collège pour cela. On y va tout bonnement parce qu'on a des parents un brin ambitieux qui veulent que les gosses « profitent au maximum » de leur scolarité.

Une telle situation

permet cette chose de plus en plus rare : l'instruction désintéressée. Le gosse qui fait son collège sans la moindre idée de continuer, comme on dit, est délivré — partiellement, bien entendu ! — de la hantise de l'échelle. Il en prend ce qu'il en veut ou ce qu'il en peut. Il sait qu'ensuite il reprendra le magasin à papa. Ou la ferme, ou qu'il fera un apprentissage.

Or j'ai eu souvent l'occasion de me convaincre qu'un enseignement assimilé de cette manière est productif. Il laisse quelque chose.

Comme le relève M. Chevallier, les collèges de province ont deux grands mérites. Ils rendent possible une instruction désintéressée, et ils sont situés en plein dans la vie de leur petite ville. On a grand tort de les traiter comme des établissements de seconde zone.